

<b>Techniques de l'urbanisme</b>	<b>UE 22</b>
----------------------------------	--------------

<b>CATEGORIE :</b> AGRONOMIQUE	<b>SECTION :</b> Architecture des Jardins et du Paysage
	<b>OPTION :</b>
<b>Année :</b> BLOC 2	
<b>Acronyme :</b> AJU22TURB	
<b>Langues d'enseignement :</b> Français	
<b>Coordonnées du service :</b> HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
<b>Enseignant responsable :</b> COX P. - pierre.cox@cnldb.be	
<b>Autre(s) enseignant(s) de l'UE :</b>	
<b>Nombre d'heures :</b> 30 h	<b>Nombre de crédits :</b> 3 ECTS (Facteur de pondération)
<b>Niveau du cycle :</b> 1	<b>Période :</b> Q2
<b>Cadre européen de certification :</b> Niveau 6	
<b>Liste des UE pré requises :</b> Néant	
<b>Liste des UE co requises :</b> Néant	
<b>Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :</b> Cours obligatoire dans le programme.	

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe ;
- analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste ;
- rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par l'enseignant ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;
- rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;
- concevoir et argumenter le choix et la mise en oeuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés.

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

Néant



**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Techniques de l'urbanisme :**

**Objectifs :**

- Fournir les clés de compréhension et d'analyse du phénomène urbain actuel et des mesures d'encadrement nécessaires pour encadrer son évolution
- Identifier les outils d'encadrement en matière d'urbanisme et le rôle des acteurs (Administrations régionales et communales)
- Se familiariser avec les concepts de conception des documents d'urbanisme, notamment à travers l'analyse de projets et/ou d'outils urbanistiques actuels en Région Bruxelloise, en Région wallonne ou en France.
- Comprendre et rédiger des prescriptions ou options littérales et/ou graphiques liées au domaine de l'architecture des jardins et du paysage en lien avec les plans et règlements actuellement en vigueur en Région bruxelloise ou en Région wallonne.

**Contenu :**

- Origines et évolution de la discipline et de ses méthodes.
- Définition, méthodologie et principes actuels de l'urbanisme. Contexte urbanistique et principaux défis urbanistiques en Région Bruxelloise, en Région wallonne (+ quelques exemples/comparaison à l'étranger). Principaux outils et acteurs en Région Bruxelloise et en Région Wallonne. Introduction à des notions importantes pour comprendre et analyser les outils urbanistiques actuels et le phénomène urbain.
- Production d'un travail dirigé en relation avec l'exposé des concepts

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Techniques de l'urbanisme :**

Cours ex-cathedra couplé avec des séances de travaux dirigés sur un site prédéterminé  
Méthodes transmissives et incitatives.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral	
Techniques de l'urbanisme	30	3	100%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	0%	50%	0%	50%	0%	50%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

**Méthode de calcul de la note finale d'une UE**

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

**Remarque :**

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

**L'évaluation porte sur la production d'un travail et l'examen oral.**

**Le travail porte sur l'élaboration d'un document graphique qui aura fait l'objet du travail dirigé durant les séances de cours et dont les consignes seront données tout au long de celles-ci**

**Le document graphique sera remis au plus tard le premier jour de la session de Juin**

**Lors de l'examen oral, l'étudiant se munira de son travail et le commentera brièvement. Il sera ensuite interrogé oralement et dont la question principale visera à établir les liens entre la partie théorique et le travail qu'il aura produit.**

**Informations complémentaires :**

**La présence aux cours est rendue obligatoire, compte tenu que la production du document graphique constitue le support préalable à l'évaluation.**



**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de **Techniques de l'urbanisme**, l'étudiant est capable de :

- A- Appréhender l'urbanisme et ses méthodes dans leur réalité pratique (l'importance de se rendre sur le terrain, de rencontrer les acteurs, de comprendre les situations spécifiques, et de se doter de techniques techniques elles-mêmes changeantes en fonction de l'époque, du contexte et des valeurs d'une société -, d'évaluer régulièrement ces techniques,...) ;**
- **Comprendre le contexte urbanistique bruxellois et wallon : ses origines et certaines pistes de solutions à ses problèmes urbanistiques actuels, ses nouveaux défis, ses techniques actuelles, ses principaux acteurs,... ;**
  - **Reconnaître les principaux outils et administrations à consulter pour vérifier la conformité d'un aménagement paysager ;**
  - **Comprendre ou mieux appréhender, dans le cadre de l'analyse d'une étude urbanistique, les principaux concepts abordés dans l'étude (ex.: indicateurs de densité, implantations, gabarits.. modes de représentation et relations avec les autres outils, ... ), et identifier les différentes étapes d'élaboration de celle-ci;**
  - **Représenter et traduire graphiquement les options et prescriptions**
  - **Comprendre des prescriptions/options urbanistiques littérales en utilisant le vocabulaire adéquat et en respectant les plans et les règlements actuellement en vigueur.**

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

**Techniques de l'urbanisme :**  
**Notes prises au cours**

**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

**Techniques de l'urbanisme :**

- Choay F. et Merlin P., Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Presses universitaires de France, Paris, 2005 ;
- Dessouroux C., Espaces partagés - espaces disputés : Bruxelles, une capitale et ses habitants, Direction Etudes et Planification, CCN, Bruxelles, 2008 ;
- Stefulesco C., L'urbanisme végétal, IDF Diffusion, Palaiseau, 1993.

-Portails cartographiques et documents en ligne sur les sites des administrations communales et régionales;

- Recueil structuré de la matière enseignée au cours ;
- Documents professionnels (PCA, PPAS, Contrat de quartier,...) ;
- Publications de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be/>